

envahissement décourage les plus intrépides.

Roubaix et Tourcoing s'épuisent donc dans une lutte inégale; la ruine a déjà atteint un certain nombre de nos manufacturiers; beaucoup d'autres voient leur fortune compromise et Dieu sait le sort qui est réservé à la généralité, si Votre Majesté ne vient changer cet état de choses à l'expiration du traité.

Ce qui est indispensable à nos centres manufacturiers, c'est une protection effective de 20 0/0, sur les étoffes mélangées, jusqu'à ce qu'il soit reconnu que nous sommes à même de soutenir la lutte. Notre genre de tissus est celui qui a eu le plus à souffrir du traité; il réclame incontestablement une tarification toute spéciale.

Permettez-nous, Sire, de vous demander aussi de hâter la réalisation du programme économique du 3 janvier 1860, surtout en ce qui concerne nos chemins de fer si impatientement attendus; celui de Roubaix à Somain est appelé notamment à nous rendre de très grands services.

Nous résumons ainsi la situation: La production de Roubaix seulement peut être évaluée à 43 millions par an, en prenant la moyenne des quatre dernières années. (Remarquons toutefois que les deux premières ont donné un chiffre beaucoup plus important que les deux autres.) Dans ce chiffre de 125 millions, il y a 25 millions environ qui représentent les tissus de nature à être exportés. Le reste, soit 100 millions, se trouve en concurrence complète et directe avec l'étranger sur notre propre marché, et les documents officiels nous prouvent que l'importation de ces étoffes mélangées s'est élevée, en 1868; au chiffre énorme de 52 millions; c'est plus que le tiers de notre production générale. (2)

Ces chiffres démontrent à Votre Majesté que nous ne pouvons vivre dans ces conditions, alors qu'il ne nous est pas possible d'exporter ces mêmes tissus mélangés, en concurrence avec l'Angleterre. Il y a plus; ces 52 millions de tissus importés ont amené l'avilissement des prix sur la totalité de notre production.

Notre Majesté sera d'ailleurs plus fortement convaincue de l'état précaire de nos cités, si elle veut bien remarquer, que Roubaix et Tourcoing ont vu, en 1868, leurs recettes d'octroi diminuer d'un sixième, pendant que les dépenses des établissements de bienfaisance augmentaient sensiblement.

Ce que nous demandons, Sire, ce n'est pas le retour à la législation qui existait avant 1860, mais bien seulement le retour aux principes invoqués par le Gouvernement, lors de l'élaboration du traité avec l'Angleterre.

Les publications officielles constatent que Votre Majesté voulait une concurrence loyale et possible et non l'inondation de notre marché par les

produits étrangers, et c'est pour nous prémunir contre ce danger que dans le Traité primordial, du 23 janvier 1860, elle s'était réservée la faculté de porter les droits protecteurs jusqu'à 30 0/0 pour la première période et 25 0/0 pour la seconde. Malgré toutes nos réclamations, ces droits ont été abaissés de 10 0/0 et l'expérience nous a démontré qu'ils ne sont en réalité que de 6 à 7 0/0.

Nous insistons respectueusement pour que Votre Majesté veuille bien les élever au taux de 20 0/0 pour les tissus mélangés; c'est le seul moyen de sauver notre industrie. Ce sera d'ailleurs rester dans l'esprit du traité, tel que le Gouvernement français l'a loyalement manifesté, soit à nos industriels, soit à l'Angleterre elle-même, au moment où il a été conclu.

Votre Majesté sera frappée des grands intérêts généraux qui inspirent et dominent notre réclamation et lui ôtent tout caractère personnel et exclusif.

Comme nous l'avons établi, notre production de tissus mélangés s'élève à 100 millions de francs par an et l'étranger qui nous fait sur ce point une concurrence toujours croissante a envoyé en France, l'année dernière, pour une valeur de 52 millions de ces mêmes tissus. Ce chiffre représente pour plus de 20 millions de main-d'œuvre qui se trouvent ainsi enlevés à la population ouvrière.

L'un des signes caractéristiques de votre règne, Sire, est la sollicitude que Votre Majesté ne cesse, à juste titre, de témoigner à cette classe si intéressante de la nation. L'avenir de nos ouvriers se trouve intimement lié au nôtre. Comme nous, ils se rappellent votre présence au milieu de nos populeuses cités et leur acclamation enthousiaste qui éclaterait sur votre passage. Comme nous aussi, ils ont confiance en votre sagesse et en votre justice et tout nous espérons que vous daignerez accueillir nos légitimes et pressantes réclamations. C'est avec anxiété que les villes de Roubaix et de Tourcoing attendent votre retour et la décision de Votre Majesté.

Ont signé: pour Roubaix, M. C. Decon, Maire, M. A. Deforse, Président de la Chambre Consultative, M. Scarpel-Fouquet, Vice-président de la Chambre Consultative, M. Toule-norde-Nybet, Secrétaire de la Chambre Consultative, pour Tourcoing, M. Roussel-Dufontaine, Maire, M. Deurnont-Desurmont, Président de la Chambre Consultative, M. Laurent, Vice-président de la Chambre Consultative, M. Charles Jongle, Secrétaire de la Chambre Consultative.

Les délégués des villes de Roubaix et Tourcoing, reçus dimanche par l'Empereur, assurent que Sa Majesté paraît jouir d'une santé parfaite.

Les ouvriers de la Normandie adressent à l'Empereur une pétition, ainsi conçue: « Sire,

« Les ouvriers de la Normandie dont la majeure partie est dans une position des plus pénibles et dont l'avenir de tous paraît gravement compromis par suite de la concurrence étrangère, aussi que l'augmentation des cloches percées à l'existence, viennent prier Votre Majesté de bien vouloir écouter leurs plaintes.

« Avant le traité de commerce, nous avions un travail assuré, notre salaire dans certaines parties était aussi élevé qu'aujourd'hui, la construction ne pouvait suffire aux commandes; cela prouvait une certaine activité dans l'industrie en général; enfin nous trouvions dans notre travail les moyens d'élever nos familles, sinon d'une manière entièrement satisfaisante, au moins supportable.

« Confians dans les promesses qui nous ont été faites lors de la réforme douanière, nous n'avons pas supposé un instant que notre travail pût en souffrir et nous avons compté sur la vie à bon marché.

« Quelques mois s'étaient à peine écoulés que l'introduction des produits anglais vint apporter la perturbation dans notre travail.

« Les chômages répétés, souvent même de suspensions complètes de travail venaient interrompre nos diverses industries; en même temps les denrées alimentaires s'élevaient de jour en jour; ainsi notre position s'est-elle constamment aggravée.

« Malgré les sacrifices faits par les chefs d'établissements pour améliorer ou renouveler leur outillage, malgré leur persistance à contenir une concurrence qui nous paraît impossible, nous avons vu chaque année beaucoup de ceux qui nous procuraient du travail, tomber épuisés par cette lutte. Dans ces conditions, sentant notre existence menacée, beaucoup parmi nous ont dû forcer leurs plus jeunes en-

fants à travailler plus tôt qu'on ne devrait raisonnablement le faire.

« Nous avons dû et pu obtenir par les grèves des augmentations de salaire pour certaines branches de travail; mais, éclairés sur les sacrifices faits par nos patrons pour soutenir la concurrence étrangère, nous sommes obligés de reconnaître que le travail national n'est pas suffisamment protégé; devant l'évidence des faits, il y aurait de notre part faiblesse ou parti pris à ne pas convenir.

« Les ouvriers des villes voient leurs charges encore augmentées par les croix, dont tous les objets de consommation sont frappés.

« Si cet état de choses continue et s'aggrave par une plus forte introduction des produits étrangers, que deviendront-nous, Sire? Déjà les chômages et les fermetures d'ateliers augmentent; si un patron meurt, ses héritiers renoncent presque toujours à continuer le travail.

« Songez, Sire, à ce qu'est la position d'une famille d'ouvriers lorsque l'établissement qui les occupe vient à fermer tout à coup. Avec juste raison, les camarades des autres établissements font tous leurs efforts pour conserver leur place et nous ne savons où trouver de l'ouvrage; il nous faut changer de métier, souvent de localité, ce qui est désastreux pour une famille qui ne peut vivre au jour le jour. Ah! il faudrait, Sire, que les libres échangistes subissent quelque temps cette cruelle souffrance pour la comprendre; nous qui l'avons trop souvent éprouvée et qui redoutons qu'elle ne vienne encore plus fréquemment si l'on ne protège pas le plus tôt possible et le plus énergiquement possible notre travail, nous savons compatir aux maux des autres, qu'ils soient Français ou étrangers; la solidarité des droits et les aspirations mutuelles de tous les peuples les unissent; ils doivent agir fraternellement les uns envers les autres; mais, Sire, chacun d'eux ne doit-il pas penser premièrement à sa patrie, au bien-être matériel, intellectuel et moral de sa famille? Le retour à des tarifs vraiment protecteurs, pour sauvegarder nos salaires et donner à notre travail la stabilité qui lui manque maintenant, nous paraît le seul moyen de faire renaitre le contentement dans nos cœurs et la prospérité dans notre pays.

« C'est avec confiance que nous soumettons nos plaintes à Votre Majesté et que nous la supplions de les prendre en sérieuse considération.

« Nous sommes, etc. »

SENAT BELGE.

Séance du 20 Février.

L'ordre du jour appelle le projet de loi relatif au commerce des vins, par M. Frère-Orban, président du conseil des ministres, consistant à remanier ce projet à provoqué dans un pays voisin.

« L'acte de l'Empereur, qui a été promulgué le 14 Avril, quand la paix était signée depuis le 30 Mars; mais il avait arboré son pavillon, à Toulon, comme commandant en chef, vers la fin de janvier. Il a donc satisfait aux conditions fixées par la législation de 1853, portant qu'un vice-amiral peut être promu amiral s'il a commandé en chef, non plus devant l'ennemi, mais seulement en temps de guerre. L'amiral Trehouart a 75 ans; M. Jurion de la Gravière n'en a que 57. Je ne veux pas dire pourtant par ce rapprochement d'âges que le ministre de la marine ait voulu écarter un brillant officier général qui eût pu lui faire concurrence.

« L'accident de mer qui vient de se passer près des îles d'Hyères a causé quelque émoi dans le personnel de la marine. On dit qu'une enquête a été ordonnée. Cet accident, dont les causes seront sans doute révélées, a d'autant plus produit un mauvais effet que l'on désespère d'avoir des nouvelles de la corvette à vapeur, le *Monge*, qui se serait perdue dans les mers de la Chine. Elle avait pour commandant le capitaine de frégate Charlemagne, neveu de M. Thiers. Cet officier, si je ne me trompe, était marqué d'une sorte de fatalité, car il s'était trouvé à bord de deux bâtiments qui ont péri.

« Le Constitutionnel emprunte au *Dieux* Décembre un fragment d'un livre qui va paraître sous ce titre: *Portraits politiques*. C'est très long, assez mal écrit et l'adulation y est poussée aux dernières limites. Il y a comme par là-dessus un éreintement de M. Jules Favre; le portrait se termine par cette comparaison un peu rocambolesque: « Au milieu des fleurs changeantes de la politique, l'Empereur veille aux vents et aux étoiles et M. Rouher veille aux cuculis. » Ce n'est pas ainsi qu'on aurait dû peindre l'éloquence de M. Rouher.

« Le Conseil d'Etat s'est occupé samedi de la question des fils d'étrangers. Il y aurait eu une transaction proposée entre les divers projets déposés. Tout fils d'un étranger né en France serait français de droit et par ce seul fait soumis à la loi du recrutement. Ce serait donc seulement le petit-fils de l'étranger qui serait déclaré Français. On dit que cette proposition a toute chance d'être adoptée dans l'assemblée générale du Conseil d'Etat qui se tiendra mercredi ou jeudi.

« A propos de revendication de nationalité, voici un fait intéressant qui peut faire naître une question de droit politique: M. Horn, l'économiste, naturalisé Français, est d'origine hongroise. Or les électeurs d'une circonscription de Pesth viennent de lui offrir une candidature au Parlement hongrois. M. Horn, se fondant sur ce que la loi interdit seulement au citoyen français des fonctions où des pensions offertes par un gouvernement étranger, pose, dans une lettre adressée aux journaux, la question de savoir s'il peut accepter cette candidature. Il déclare qu'il considère la question comme douteuse, mais que sur le conseil d'amis compétents, il a refusé toute candidature au Parlement hongrois.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, lundi 22 février.

Il faut que l'affaire des chemins belges, nous ne voulons pas dire la question franco-belge, ait eu une certaine gravité, car tous les journaux de l'Europe s'en sont occupés, ce qui ne serait pas arrivé si tout s'était borné à un incident particulier ne concernant que la France et la Belgique. Si donc l'opinion publique en Europe s'en est émue, c'est qu'elle y a reconnu, à tort ou à raison, une nouvelle manifestation de l'antagonisme entre la France et la Prusse. Sans cela il serait impossible de s'expliquer tout le tonage de ces jours derniers. Il n'est pas dans les habitudes de la France de menacer plus faible qu'elle pour de simples motifs d'ambition, et il n'entre dans l'esprit de personne que la France songe à paier par un envahissement et une conquête violente la volonté de la Belgique de rester maîtresse de ses chemins de fer.

« Pour nous, il n'y a qu'une conséquence à déduire de ce qui vient de se passer: Que la Belgique ait été inspirée par un sentiment de défiance ou d'hostilité, peu importe; la Belgique n'est que l'accessoire; mais le gouvernement français, en mettant en branle les organes divers de sa politique, a voulu montrer qu'elle était

d'humeur très-susceptible à l'égard de toutes les tentatives directes ou indirectes de la politique prussienne. Par conséquent, le ton belliqueux de la presse officieuse était moins une menace pour la Belgique qu'un avertissement pour la Prusse. Le gouvernement français aurait voulu montrer au gouvernement prussien qu'il est résolu à ne lui céder sur aucun point, que le temps des attitudes passives, des neutralités attentives est passé. Voilà, selon nous, la moralité politique qui ressortirait des incidents de ces derniers jours, et l'on assure que cette tactique a été parfaitement comprise à Berlin.

« Vous aurez sans doute remarqué que, à plusieurs reprises, le gouvernement français a fait déclarer par les journaux favorables de communications officielles qu'il voulait s'abstenir d'une manière absolue de toute intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne. On m'assure que cette conduite tient à ce que depuis longtemps le gouvernement impérial a acquis la certitude que le duc de Montpensier allait devenir roi d'Espagne. Sans doute le gouvernement impérial avait porté ses préférences sur tout autre candidat qu'un prince de la famille d'Orléans; mais d'un autre côté, il ne peut être nuisible à la France qu'un prince français s'associe sur le trône espagnol. L'Espagne sous la royauté du fils de Louis-Philippe ne peut devenir l'ennemie de la France. Cette raison, outre que le gouvernement impérial ne pourrait empêcher, l'obligeait à une triste neutralité.

« Il paraît, du reste, qu'il règne depuis quelques semaines un certain froid entre les Tuileries et le Pavillon de Rohan, et les relations sont moins fréquentes.

« Aujourd'hui, à deux heures et un quart, s'est ouverte la séance du Corps législatif, présidée par M. Schneider. C'est M. Garnier-Pagès qui a dû prendre le premier la parole. On croit que la discussion durera jusqu'à samedi.

« Le Journal officiel a publié hier le décret qui nomme amiral le vice-amiral Trehouart. Cette nomination est assez vivement commentée. M. Trehouart était le premier par sa liste présentée à l'Empereur par l'amiral Rigault de Genouilly mais on dit que l'Empereur aurait personnellement préféré nommer M. Jurion de la Gravière. M. Trehouart, sous l'ancienne législation, n'aurait pu être promu amiral, parce qu'il exigeait que le vice-amiral eût commandé en chef devant l'ennemi; or le vice-amiral Trehouart, connu surtout pour sa belle conduite dans l'affaire d'Obbligado, alors qu'il était lieutenant de vaisseau, n'arriva dans la mer Noire en 1856 que le 14 Avril, quand la paix était signée depuis le 30 Mars; mais il avait arboré son pavillon, à Toulon, comme commandant en chef, vers la fin de janvier. Il a donc satisfait aux conditions fixées par la législation de 1853, portant qu'un vice-amiral peut être promu amiral s'il a commandé en chef, non plus devant l'ennemi, mais seulement en temps de guerre. L'amiral Trehouart a 75 ans; M. Jurion de la Gravière n'en a que 57. Je ne veux pas dire pourtant par ce rapprochement d'âges que le ministre de la marine ait voulu écarter un brillant officier général qui eût pu lui faire concurrence.

« L'accident de mer qui vient de se passer près des îles d'Hyères a causé quelque émoi dans le personnel de la marine. On dit qu'une enquête a été ordonnée. Cet accident, dont les causes seront sans doute révélées, a d'autant plus produit un mauvais effet que l'on désespère d'avoir des nouvelles de la corvette à vapeur, le *Monge*, qui se serait perdue dans les mers de la Chine. Elle avait pour commandant le capitaine de frégate Charlemagne, neveu de M. Thiers. Cet officier, si je ne me trompe, était marqué d'une sorte de fatalité, car il s'était trouvé à bord de deux bâtiments qui ont péri.

« Le Constitutionnel emprunte au *Dieux* Décembre un fragment d'un livre qui va paraître sous ce titre: *Portraits politiques*. C'est très long, assez mal écrit et l'adulation y est poussée aux dernières limites. Il y a comme par là-dessus un éreintement de M. Jules Favre; le portrait se termine par cette comparaison un peu rocambolesque: « Au milieu des fleurs changeantes de la politique, l'Empereur veille aux vents et aux étoiles et M. Rouher veille aux cuculis. » Ce n'est pas ainsi qu'on aurait dû peindre l'éloquence de M. Rouher.

« Le Conseil d'Etat s'est occupé samedi de la question des fils d'étrangers. Il y aurait eu une transaction proposée entre les divers projets déposés. Tout fils d'un étranger né en France serait français de droit et par ce seul fait soumis à la loi du recrutement. Ce serait donc seulement le petit-fils de l'étranger qui serait déclaré Français. On dit que cette proposition a toute chance d'être adoptée dans l'assemblée générale du Conseil d'Etat qui se tiendra mercredi ou jeudi.

« A propos de revendication de nationalité, voici un fait intéressant qui peut faire naître une question de droit politique: M. Horn, l'économiste, naturalisé Français, est d'origine hongroise. Or les électeurs d'une circonscription de Pesth viennent de lui offrir une candidature au Parlement hongrois. M. Horn, se fondant sur ce que la loi interdit seulement au citoyen français des fonctions où des pensions offertes par un gouvernement étranger, pose, dans une lettre adressée aux journaux, la question de savoir s'il peut accepter cette candidature. Il déclare qu'il considère la question comme douteuse, mais que sur le conseil d'amis compétents, il a refusé toute candidature au Parlement hongrois.

« On assure que, en prenant sa retraite pour limite d'âge, M. Troplong, en cessant d'être président de la Cour de cassation, serait nommé grand chancelier. Je n'en crois rien; il restera toujours à M. Troplong le titre de président du Sénat. On avait dit que M. Delesclaux devenait président de la Cour suprême céderait ses fonctions de procureur-général à M. E. Pinard, l'ex-ministre; mais celui-ci ne pourrait prendre ce poste puisqu'il brigue la députation.

« M. Guizot, aussi infatigable que M. Thiers, a lu ces jours derniers chez Mme Lenormant une étude sur Saint-Louis, faisant partie d'un volume qui réunira quatre études historiques sur Saint Louis, Calvin, Saint-Vincent de Paul et Duplessis-Mornay.

« On sait que l'Angleterre est le pays qui tient le plus à ses traditions; elle a un culte pour ses « vieilles coutumes » comme pour les perruques de ses magistrats. En voici un nouvel exemple: Le diapason anglais est d'un demi-ton plus élevé que le nôtre. Or, après des discussions animées, il paraît, dit le *Métronome*, qu'on a eu la triste idée de ressusciter le diapason dont se servait Haendel en 1740, d'un demi-ton plus bas que le nôtre. Cette passion pour les reliques menace de produire de singuliers désordres d'harmonie.

« Ce n'est pas le commissaire de police qui a dissous la réunion publique de Montgarnasse, mais le président lui-même, jugeant, après six rappels à l'ordre du représentant de l'autorité, que la discussion devenait impossible ou dangereuse. L'assemblée se sépara sans désordre. Cette mesure a porté ses fruits, car la réunion des Folies-Belleville où l'on traitait, vendredi de l'éducation et de l'instruction, a été relativement calme.

« Il y avait foule samedi à la première chambre présidée par M. Delesclaux. M. Jules Favre plaiderait pour Mme de Songeons qui demandait la séparation de corps contre son mari le comte Aristide de Songeons, un des brillants invités des chasses impériales. Je n'ai pas besoin de vous dire que M. de Songeons a été arrangé de la plus belle façon.

« Le duc de Bouffremont a reparu avant hier au Jockey-Club où il a été reçu.

« Hier, à l'issue de la réunion présidée par M. Saint-Marc Girardin au Cirque du Prince impérial, la foule a fait une ovation à MM. Saint-Marc Girardin, Pelletan, Garnier-Pagès et Gleize-Bizoin.

« La première représentation de *Faust* à l'Opéra aura lieu la semaine prochaine. M. Gounod assistait à la répétition avant-hier. La direction compte pour la première représentation sur la présence de l'Empereur et de la Cour.

« M. Billon, l'ancien directeur du Cirque, connu par son économie et par ses succès, s'est associé avec Dumaine pour la direction de la Galie.

« Champfleury fera prochainement son début au Vaudeville comme auteur, par une comédie, *L'Avocat trouble-ménage*.

Ch. CAROT.

BOURSE DE PARIS DU 22 FÉVRIER.

Notre marché paraît fatigué de la longue étape de hausse qu'il a fournie depuis le commencement du mois. Les directeurs du mouvement voudraient vendre sans effondrer les cours, et comme cela ne se peut, ils attendent que la réponse des primes vienne à leur secours et les liquide. Mais il faut pour cela que l'on se maintienne sans broncher d'un instant jusqu'à samedi prochain. Rien donc ne varie, et ce n'est l'Espagnol qui monte et le Foncier qui baisse un peu. Le Nord est très-offert à 1,190 sans preneurs, et c'est avec raison. Il est question de construire une deuxième ligne de Paris à la frontière belge. Ce projet paraît d'autant plus sérieux que d'un côté le gouvernement doit être enchanté de voir augmenter ses lignes stratégiques et que, d'un autre, le réseau actuel du Nord est vraiment insuffisant, surtout à son débouché sur Paris.

CELLIER.

On écrit de Carlsruhe:

« Les bruits relatifs à une guerre prochaine augmentent de jour en jour. Ils sont alimentés par les préparatifs militaires qui se poursuivent dans toute la Confédération du Nord et aussi dans le grand-duché de Bade. Ces préparatifs, qu'on a tenus secrets jusqu'à présent, ne peuvent plus être dissimulés.

« C'est un fait avéré que, sur toute la ligne de Heidelberg à l'Est, des dépôts de munitions ont été établis et approvisionnés en toute hâte, et qu'à Gerlachshausen, sur le Tauber, un vieux château a été transformé en une sorte de magasin central pour des munitions de guerre, armes, etc.

« De nouvelles fournitures ont été ordonnées très-rapidement et dans des proportions telles qu'on n'en peut faire d'aussi considérables que en vue d'une guerre qui apparaît comme devant être imminente et de longue durée.

« Le démantèlement des fortifications de Rastadt et de Mayence est un fait que tout le monde a pu voir et qu'on ne peut plus nier.

« Il est certain, malgré tous les démentis, que l'ordre a été expédié de Berlin aux États de l'Allemagne du Sud de mettre leurs armées sur le pied de guerre d'ici au 1er avril. C'est là-dessus que le prince de Hohenzollern, qui voudrait garder la neutralité, a montré un vif désir de former une Confédération des États du Sud, lesquels pourraient ainsi tenir tête aux insupportables ambitions de la Prusse.